



Réuni en séance le 28 janvier 2013, en présence de 43 membres (2 excusés), le Conseil Général a pris les décisions suivantes :

1. Il a élu les membres du Bureau du Conseil général :

- | | | |
|---------------------|----------------------|---|
| a) Présidente : | Mme Mélanie Mento | 36 voix pour,
6 bulletins blancs,
1 voix éparse. |
| b) Vice-Président : | M. Rodolphe Perreten | 36 voix pour,
5 bulletins blancs,
2 voix éparses. |
| c) Secrétaire : | M. Nicolas Jost | 39 voix pour,
1 bulletin blanc,
3 voix éparses. |

2. Il a nommé à l'unanimité ses commissions permanentes et ses commissions ad hoc.

Les documents concernant ces décisions sont à disposition au secrétariat communal pour consultation.

En vertu de l'art. 70 de la Loi sur les communes du 5 février 2004, le délai référendaire échoit 60 jours après la présente publication, soit le 12 avril 2013.

Fait à Bagnes, le 11 février 2013

Le Conseil Général